VILLARDS-D'HÉRIA

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 06 AVRIL à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le 06 avril 2023 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON** (arrivée à 19h02), Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Absents excusés : Aïcha **BURDAIRON** donne procuration à Rachel **HUGUES**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Alain MOISSONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2022

Le Maire informe que ce procès-verbal a été envoyé par mail. Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Mise à jour du tableau du conseil municipal

Le Maire rend hommage à Michel BONDIER, Conseiller Municipal en exercice, décédé le 20 janvier dernier. Une minute de silence est observée. Le Conseil Municipal prend acte du nouveau tableau du Conseil Municipal.

3. Actions du Maire par délégation

Les bois à la Combette, lot de bois ONF étaient invendus, et l'ONF a trouvé un acquéreur après la vente, ce qui fait que les 900 m³ de bois sont en cours d'exploitation sur les parcelles 1 à 5.
Renouvellement d'une concession cimetière.
Résiliation du bail de chasse de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Villards-d'Héria, pour le rédiger différemment, il fallait qu'il soit résilié avant le 1er avril.
Renouvellement des adhésions à l'Association Nationale des Elus de la Montagne et au Parc Naturel Régional du Haut-Jura.
Dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de crépissage du garage communal (annexe de l'ancien garage des pompiers).

4. Affaires financières

Le Maire informe qu'il a fait une présentation plus synthétique des comptes administratifs et budgets, pour revenir à nos fondamentaux règlementaires, puisque la loi dit qu'on doit voter les budgets aux chapitres et non dans le détail des articles. De plus cette année on change de norme comptable, la M57, pour 2 budgets sur les 3. Les chapitres ne changent pas, par contre il y a beaucoup d'articles où il n'y a plus de parallèle, puisque les numéros ont changé. Le Maire ne souhaite pas que cette vision plus synthétique donne l'impression d'une moindre information par rapport à ce qui est fait habituellement et insiste sur la possibilité de détailler chaque point si besoin.

a) Comptes de Gestion

La loi dit qu'il faut voter les comptes de gestions avant les comptes administratifs. C'est le parallèle de notre comptabilité mais au niveau des finances publiques, c'est ce qui a été exécuté. Les comptes de gestion sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

Mairie • 1 rue Léon Clerc 39260 Villards-d'Héria • Tél. 03.84.42.03.85
Fax : 03.84.42.38.39 • email : secretariat@villardsdheria.fr •
www.villardsdheria.fr

Le Maire trouve intéressant de s'arrêter sur le volet patrimoine de ces comptes de gestion. Entre 2021 et 2022 le patrimoine communal a évolué positivement de 151 268,43 €. Notre année à permis au patrimoine communale d'évoluer plutôt fortement, pour atteindre un actif immobilisé de 4 143 980,80 €. Cette évolution du patrimoine est liée, entre autres, à l'acquisition des bâtiments du Lac d'Antre. Les travaux en régie de l'école ont également été valorisés à hauteur de 18 000€, On a vendu une parcelle à bâtir pour quasiment 17 000 € HT. Elle a été sortie de l'actif. Les comptes de Gestion sont mis au vote. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Comptes administratifs

Budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	296 585,40 €	210 044,82 €
RECETTES	345 205,56 €	180 310,18 €
RESULTAT EXERCICE	48 620,16 €	-29 734,64 €
RESULTAT GLOBAL	18 885,52 €	

On a un gros manque à gagner au niveau de nos ventes de bois, elles n'ont pas été exécutées à la hauteur de ce qu'on attendait. Là où on attendait 25 000 € de bois on n'en fait que 18 000 €. Le plus impactant cette année reste les 27 800 € que Terre d'Emeraude Communauté n'a pas versé au titre du Pacte Fiscal et Financier (PFFS). Pour rappel en 2018 la communauté de communes avait augmenté les taux de fiscalité, alors que les communes devaient les baisser pour améliorer la dotation globale de fonctionnement de la communauté de communes. En contrepartie, la communauté de communes reversait le produit fiscal correspondant aux communes pour que cela soit neutre. C'était un contrat de 3 ans, depuis 4 ans on avait cette somme qui rentrait et cette année la communauté de communes, en décembre, a prévenu qu'elle ne verserait pas cette somme, mais qu'ils avaient mis en place un fond de concours pour compenser de 10 000 € maximum.

Dominique LACROIX demande ce qu'est le fond de concours ?

Jean-Robert BONDIER explique que c'est un budget pour participer au financement de l'investissement que la commune réalise. Par contre le PFFS était un fond de concours de fonctionnement.

Arrivée d'Aïcha BURDAIRON à 19h02.

Budget de l'eau

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	31 381,05 €	5 180,14 €
RECETTES	49 533,32 €	9 474,38 €
RESULTAT EXERCICE	18 152,27 €	4 294,24 €
RESULTAT GLOBAL	22 446,51 €	

Ce n'est pas un budget obligatoire aujourd'hui, mais comme le service public doit présenter des recettes qui couvrent obligatoirement les dépenses, c'est plus facile de l'avoir en budget annexe.

Cette année, on a entretenu le réseau pour 13 000 €, mais pas d'investissement conséquent.

Budget lotissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 821,21 €	
RECETTES		
RESULTAT EXERCICE	- 2 821,21 €	
RESULTAT GLOBAL	-2 821,21 €	

Demande s'il y a des questions.

Les comptes administratifs pour les 3 budgets sont approuvés à l'unanimité, sous la présidence de Michaël MARILLIER, après que le Maire a eu quitté la salle. Résultat des votes Pour 8 – Contre 0 – Abstention 0.

c) Affectation des résultats

Quand on fait 52 865,42 € d'excédent de fonctionnement et 54 157,05 € de déficit d'investissement, on ne se pose pas de question, l'excédent de fonctionnement est affecté au compte 1068 à l'investissement pour combler. Les comptes se tiennent difficilement mais ils se tiennent, parce que les 24 390 € de la fibre ne sont tombés que cette année. Mais ils

étaient financés par les 27 000 € du PFFS, au départ. Propose de reporter sur les 3 budgets les reports d'excédent et de déficit à leur place, comme la loi le prévoit. Demande s'il y a des questions. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

d) Taux d'imposition 2023

L'inflation actuelle est en partie compensée par la hausse des bases. C'est l'Etat, dans la loi de finance, qui intègre l'inflation. Nos bases sont mécaniquement augmentées de 6,6 %, ce qui va générer un produit fiscal de 8 700 €. Ce n'est pas neutre. Le Maire ne se voit pas demander aux habitants de Villards-d'Héria une contribution supplémentaire en prétextant l'inflation. Dans la réalité l'inflation est plutôt de 7,5%, et les bases ne sont augmentées que de 6,6%. Après avoir fait la simulation pour ce point non compensé, sur le taux d'imposition c'est 3 000 € de ressource. Le Maire demande si on compense intégralement l'inflation en augmentant la fiscalité d'1 point ou, est-ce qu'on se dit que la pression est suffisamment forte sur les ménages et que ce n'est pas la peine de rajouter cela, sachant que l'intercommunalité va déjà, elle, appliquer une augmentation de son côté ?

Michaël MARILLIER et Rachel HUGUES sont pour la deuxième solution, sachant qu'il y a encore l'augmentation du prix de l'eau.

Dominique LACROIX demande s'il l'augmente encore cette année ?

Aïcha BURDAIRON répond que nous avons atteint le prix de 3€ du m^3 et qu'il n'est pas prévu de nouvelle augmentation en 2023.

Jean-Robert BONDIER annonce qu'il a construit le budget sans augmentation des impôts au-delà des bases. Il faut voir aussi comment se positionne la commune par rapport aux autres. Par rapport au département dans sa globalité on est un peu plus bas. Si on prend au niveau des communes de la même strate, de moins de 500 habitants on est plutôt dans la fourchette haute, on n'est pas les plus élevés pour autant.

Rachel HUGUES demande pourquoi la commune est sur la fourchette haute, ça se base sur quoi ?

Le Maire explique que ce sont des décisions de taux qui ont été prises avec le temps et qui font qu'aujourd'hui on est dans cette fourchette. La commune a pris un niveau de vie, on peut baisser les taux mais qu'est-ce qu'on arrête en fonctionnement ? Est-ce qu'on garde un employé municipal à temps plein, ou est-ce qu'on décide de le mutualiser avec une autre commune pour l'avoir qu'à mi-temps. Mais après on ne fait plus autant de chose car on lui en demande beaucoup à Philippe. On a une secrétaire à temps partiel, on a 2 agents de cantine garderie.

Jean-Robert BONDIER propose de ne pas toucher au taux d'imposition, cela ne conviendra pas aux services fiscaux, qui voudraient que la commune aille chercher le point qui manque. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

e) Mise en place de la Taxe d'Habitation sur logements vacants

Cela n'aura pas d'impact pour l'année 2023 mais à partir du 1er janvier 2024. Le Maire est plutôt favorable à ceci. L'objectif affiché est d'aller vers le plein logement à Villards-d'Héria, qu'on n'ait pas de maisons vides. Cela peut permettre d'installer des nouveaux foyers et cela peut permettre de gommer l'effet de desserrement des ménages. C'est sociétal, donc avec le même nombre de maison on a moins d'habitants.

Aujourd'hui, c'est des bases de foncier, c'est des bâtiments qui restent vides qui peuvent être soumis à la taxe d'habitation comme résidence secondaire. Un propriétaire qui a une résidence secondaire paye la taxe d'habitation sur les résidences secondaire. S'il en fait un logement principal en le mettant en location, il n'est plus soumis à la taxe d'habitation et il a une ressource à côté. Le logement vacant, on le vide, on ne paye plus de taxe d'habitation mais on ne le met plus en location pour autant. Au moins en mettant en place cette taxe, on neutralise l'effet d'aubaine de dire c'est meublé ou non. C'est pour tout le monde pareil, à partir du moment où on a un bien qui est habitable il est soumis à la taxe d'habitation résidence secondaire. Il n'y a plus de distinction pour le contribuable, c'est égalitaire pour les administrés. Pour être considéré comme vacant, il faut que le bien soit réellement habitable. Il faut 2 ans d'inoccupation pour que cela soit considéré comme logement vacant, et un bâtiment devient inoccupé complètement s'il y a moins de 90 jours consécutifs sur 2 ans. Pour ne pas être soumis à l'impôt, un propriétaire doit mettre un locataire en résidence principale 90 jours un an sur deux. Il ne faut pas que cela soit de l'hébergement touristique car c'est soumis à la taxe d'habitation résidences secondaires.

Le Maire questionné les services fiscaux afin de connaître le potentiel fiscal de cette taxe. Sur la commune il y a 27 000 € de bases qui pourraient être considérées comme logements vacants, à date. Le taux est le même que la Taxe d'Habitation résidence secondaire, 11%. Le porduit fiscal avoisine donc les 3 000€. Vous avez tous vu passer l'information que tous les

propriétaires immobiliers doivent faire une déclaration aux impôts de leur propriété, avec le statut qu'il y a derrière habité-non habité, loué etc. C'est en lien direct avec la disparition de la taxe d'habitation. L'Etat fait un point de ce qu'il en est réellement de ces logements. Le Maire trouve bien de se poser la question aujourd'hui, car si on met en place cela, ça laisse le temps de communiquer dessus.

Floriano De MATOS demande si sur la commune il y en a ?

Jean-Robert BONDIER répond qu'il y a 27 000 € de base.

Dominique LACROIX demande si cela veut dire qu'il y a environ 20 bâtiments sur la commune ?

Jean-Robert BONDIER répond non, cela représente 3 ou 4 bâtiments. En général ce sont des bâtiments qui sont considérés comme anciens.

Rachel HUGUES demande si c'est des bâtiments entiers ?

Le Maire répond non que cela peut-être qu'un appartement dans un bâtiment.

Rachel HUGUES demande si ça inclus tous les gîtes de la commune ?

Jean-Robert BONDIER explique que si un gîte est déclaré comme tel, c'est un hébergement touristique donc soumis à la taxe d'habitation résidence secondaire.

Rachel HUGUES demande s'il n'est pas déclaré ?

Le Maire répond que s'il ne l'est pas, il peut être déclaré comme logement vacant. Il y a une notion d'équité pour les loueurs de gîtes.

Dominique LACROIX demande si c'est le principe que l'on acte ce soir ?

Jean-Robert BONDIER répond que si on le vote ce soir, la taxe d'habitation sur les logements vacants est applicable au 1er janvier 2024 à Villards-d'Héria. Pour les logements qui sont vacants depuis plus de 2 ans et moins de 90 jours d'occupation, et qui sont habitables. C'est un levier pour faire bouger les choses.

Jan VINCENT précise pour faire louer.

Le Maire confirme.

Dominique LACROIX trouve quand cas d'héritage suite à un décès ce n'est pas facile pour les familles, de relouer.

Aïcha BURDAIRON, Rachel HUGUES et Jean-Robert BONDIER ajoutent que les familles ont 2 ans pour agir et peuvent très bien conserver ce bien en résidence secondaire.

Dominique LACROIX ajoute que ça lui pose un peu question.

Rachel HUGUES informe qu'on ne peut pas raisonner au cas par cas.

Le Maire confirme ceci, et à l'inverse se dit que sans mettre à louer, des héritiers iront habiter dans ces logements, ce qui fait qu'ils redeviendront habitation principale. Ça peut être un vrai déclic pour faire bouger certaines choses.

Rachel HUGUES questionne que cela ne concerne pas bien sûr tout ce qui est remise ?

Le Maire répond que ce ne sont pas des habitations.

L'instauration de la Taxe d'Habitation Logement Vacant est mise au vote : Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 1.

f) Tarifs municipaux

Jean-Robert BONDIER explique que l'on doit se poser la question avant le vote du budget. Propose dans le contexte actuel de ne rien toucher aux tarifs actuels.

Dominique LACROIX demande si du coup l'eau qui devait augmenter n'augmente pas ?

Le Maire et Aïcha BURDAIRON répondent que c'est déjà acté, le m³ d'eau est déjà à 3 €.

Rachel HUGUES demande si on avait modifié le prix de l'abonnement ?

Aïcha BURDAIRON répond qu'on n'y a pas touché.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

g) Tarifs fourrière animale municipale

Le Maire explique que le Code Rural et de la pêche maritime prévoit dans son article L211-24 depuis les années 1950 que « Chaque commune (ou la communauté de communes compétente) dispose d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation, jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L211-26 ». C'est une obligation légale. Par ailleurs, le fait qu'on en n'ait pas nous bloque un peu, sur la capture des chats libres, même si leur nombre a diminué.

Jean-Robert BONDIER ne voudrait pas qu'on en retrouve empoisonné, ou autre. Autant qu'on réponde à nos obligations et qu'on se donne les moyens pour le faire. Qu'on n'ait pas des comportements qui génèrent des tensions entre les vrais amoureux des animaux et les vrais anti-animaux. Les chasseurs doivent créer un chenil à côté de la cabane de chasse pour les cas où ils retrouvent un chien de l'ACCA voisine, qu'ils puissent faire le tampon. Pourquoi ne pas mutualiser cet équipement ? On aide les chasseurs dans cette construction et on passe une convention pour que ce lieu soit la fourrière municipale. Derrière il faut un tarif c'est obligatoire, propose les tarifs calqués sur la SPA pour l'accueil des animaux :

Pour un chien : prise en charge 40€ + 15 € /jour
Pour un chat : prise en charge 40€ + 10€/ jour

Rachel HUGUES demande si c'est la SPA qui viendrait chercher l'animal ?

Le Maire répond non, explique que la fourrière est gérée par la commune. Il y a un chien qui divague, si on arrive à le capturer on le met à la fourrière, on a la lecture de puce, s'il est pucé on retrouve le propriétaire. Il y a un délai de garde, au-delà de ce délai, il part en refuge.

Rachel HUGUES demande s'il n'y a pas des contrôles vétérinaires qui viennent régulièrement quand on a une fourrière ?

Jean-Robert BONDIER répond que c'est une autre obligation, mais c'est si on a une fourrière qui tourne en continue. Après si tu recueilles un animal blessé, là il y a le contrôle du vétérinaire obligatoire. Ces frais servent à ça. Le nombre d'animaux recueillis sera plutôt très anecdotique à Villards-d'Héria mais on peut répondre à nos obligations. Evidemment le chien qui s'est échappé, une fois, c'est exceptionnel, le propriétaire est en train de le chercher, là ce n'est pas une divagation de chien.

Rachel HUGUES demande ce qu'on fait de ces petits chats qui sont abandonnés dans la nature.

Le Maire informe que ce sont des chats libres, il faut piéger ces chats, les capturer, soit ils sont pucés, et on retrouve le propriétaire, soit ils ne le sont pas c'est des chats libres, donc ils sont propriété de la commune, charge à la commune de les faire stériliser, identifier. Ils sont relâchés à l'endroit où ils ont été capturés, mais ils sont identifiés commune de Villards-d'Héria. Comme ils sont stérilisés ils ne pourront pas se reproduire. La population ne pourra alors que diminuer.

Rachel HUGUES demande s'il n'y a pas aussi l'obligation pour les propriétaires de faire opérer leur chat ?

Jean-Robert BONDIER et Aïcha BURDAIRON répondent que non. Par contre, les obligations qu'il y a c'est qu'un propriétaire d'un animal n'a plus le droit de vendre un animal qu'il a reproduit.

Dominique LACROIX demande si ce sont les chasseurs qui vont nourrir ces animaux ?

Le Maire répond que la commune va payer la nourriture à disposition, les frais de prise en charge seront là pour ça.

Rachel HUGUES ajoute que c'est important de faire quelque chose car il y en a vraiment beaucoup de chat.

Dominique LACROIX demande si cette fourrière sera intérieure ou extérieure à la cabane ?

Jean-Robert BONDIER répond que ce sera un chenil grillagé extérieur abrité et fermé à clef.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

h) Subventions aux associations

Pour l'ACCA propose 400 € pour la fourrière, ça fait un peu moins de la moitié de l'investissement. L'Antre du Patrimoine de Villards-d'Héria, créée par la commune pour préserver le patrimoine, cette association va prendre en charge un certain nombre de dépenses, notamment le recrutement du guide pour les fouilles cet été, propose 3 000 € pour faire le fonds de roulement et le démarrage de cette association. La gouvernance sera pour moitié du conseil municipal. Pour les donneurs de sang locaux propose de reconduire ce que la commune donnait les années passées. Pour Onno archéo demande de reconduire la subvention.

Dominique LACROIX demande combien la commune leur verse ?

Jean-Robert BONDIER répond que c'est 150 €, mais ça leur donne accès aux subventions départementales et régionales.

Le Maire propose, pour l'école, 11 500 €, avec le projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble). L'école est rentrée dans ce dispositif qui est financé à 100% par l'Etat. Laurence, la maitresse, a obtenu la subvention de 10 100 €, la subvention ne peut pas être versée directement à l'Ecole, doit passer par la boite aux lettres Mairie. Donc, la commune reconduit ses 1 500 € habituel, et le reste concerne la subvention acquise.

Dominique LACROIX demande ce que c'est ce projet ?

Jean-Robert BONDIER répond c'est un travail de réflexion autour du projet d'école en concertation avec les parents d'élèves, partenaires institutionnels et la commune. Laurence a monté le projet autour des activités pédagogiques qu'elle souhaitait faire. Le cœur du projet est la construction d'un théâtre d'image et théâtre d'ombres durant l'année scolaire. Elle va acheter des petits robots Timéo pour les activités de programmation, des machines à coudre, une scie à chantourner, un appareil photo. Et cela va financer aussi des déplacements pour aller à l'atelier du patrimoine, pour faire venir un tourneur sur bois à l'école. Le projet est financé à 100%. Beau projet. Le Maire propose d'abandonner les subventions des associations extérieures à la commune qui ne proposent rien à Villards-d'Héria. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

i) Taux Taxe aménagement 2024

Le taux actuel est de 2%, il faut délibérer avant le mois de juillet. Le Maire verrai d'un très mauvais œil qu'on augmente le taux de la taxe d'aménagement l'année ou on essaie de vendre les parcelles de lotissement, puisque c'est quand on construit qu'on paie cette taxe. Propose de le laisser tel quel. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

j) Ligne de trésorerie pour lotissement

On a fait une demande de financement auprès de l'Agence France Locale (AFL) pour un prêt court terme sur 4 ans de 600 000 €, à un taux de 3,82%. Cela correspond au taux du marché. On a un gros avantage c'est qu'aujourd'hui, on n'obtiendra pas un prêt de cette somme auprès des organismes bancaires, mais l'AFL nous les prête. Il n'y a pas de frais de remboursement sur le remboursement anticipé, c'est l'objectif de ce prêt court terme. On réalise les travaux et on s'engage à vendre nos parcelles dans les 4 ans.

Gilles VINCENT demande s'il peut se renégocier le taux, si ça baisse ?

Aïcha BURDAIRON répond que c'est comme une ligne de trésorerie, c'est quand on va attaquer les travaux on va payer et ensuite quand on va vendre les parcelles on va rembourser. Ça ne va pas se renégocier.

Le Maire informe que le seul risque que la commune prend, c'est si on n'a pas vendu les parcelles au bout des 4 ans.

Aïcha BURDAIRON confirme et explique que si au bout des 4 ans, on n'a pas vendu, il faudra au contraire le transformer en prêt long terme.

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'à ce moment, on renégociera le taux. On a négocié 600 000 €, comme le budget est en hors taxe nous ne lèverons pas plus de 480 000 € parce que la TVA sera hors budget. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

k) Cartes avantages jeunes

Le Maire propose de reconduire le dispositif de prise en charge pour les jeunes de 0 à 30 ans qui sont éligibles. Ça a bien marché, on a commandé 25 cartes l'année dernière, en a vendu 27. On laisse un reste à charge de 3 €, pense que c'est bien, car plusieurs communes aux alentours la prennent en charge en totalité et les gens ne viennent même pas la chercher. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

l) Budgets primitifs 2023

Le Budget sera serré. On fera moins de choses que les autres années car les investissements des années précédentes continuent a impacter le budget 2023. Le Maire a inclus les hausses tarifaires. Il y a quelques lignes qui bougent du fait du passage à la nomenclature M57.

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	428 852,00 €	428 852,00 €
Investissement	301 246,79 €	301 246,79 €
Total	730 098,79 €	730 098,79 €

Pour équilibrer ce budget, il faudra économiser au maximum sur notre fonctionnement.

Alain MOISSONNIER demande s'il peut quand même faire les écluses pour la Voie du Tram ?

Le Maire répond qu'il peut les faire, on a déjà le matériel, c'est anecdotique. Mais il faudra cette année qu'on pèse tout.

Alain MOISSONNIER répond que c'est dommage car on était bien au niveau travaux. Espère qu'on n'ait pas d'ennui sur du matériel ou autre.

Jean-Robert BONDIER confirme, informe que la casse de matériel est prévue dans les dépenses de fonctionnement.

Michaël MARILLIER demande pour la subvention de 80% de l'ONF pour la place à bois et la route du Lac d'Antre, mais les 20% restant ?

Le Maire répond que les 10 000 € sont comptés dans le budget d'investissement de cette année, mais on peut l'exécuter quand 2024, car la subvention on l'a pour 3 ans.

Michaël MARILLIER explique qu'il vient d'être informé qu'ils lancent les consultations à ce sujet pour avoir les tarifs actualisés, pour savoir qui pourrait faire et à quel tarif.

Alain MOISSONNIER demande pour le broyage du Lac d'Antre, l'élagage, est-ce utile de demander des devis ?

Le Maire répond qu'il y a une marge de manœuvre de 10 000 € sur l'opération voirie- place à bois avec la subvention ONF. Soit on fait l'un mais pas l'autre et vice-versa.

Budget eau

	Dépenses	Recettes
Exploitation	91 433,48 €	91 433,48 €
Investissement	260 643,35 €	260 643,35 €
Total	352 076,83 €	352 076,83 €

Budget Lotissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	556 300,21 €	556 300,21 €
Investissement	545 168,00 €	545 168,00 €
Total	1 101 468,21 €	1 101 468,21 €

C'est un budget avec TVA.

Les 3 budgets sont mis au vote.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

5. Ecole : convention ruralité

Le Maire annonce qu'ils sont tombés d'accord avec le DASEN sur la convention de ruralité, qui nous garantit pour les 3 années scolaires, les 3 postes, avec conservation des 2 sites. C'est fait pour qu'on puisse consolider nos effectifs. La signature officielle se fera à Villards-d'Héria, le 27 avril 2023 à 18h00 à l'école de Villards-d'Héria, en présence du Préfet, de

la Sous-préfète, du DASEN, de l'inspectrice, de la Présidente de l'association des Maires du Jura et attend d'autres réponses. C'est un engagement fort, il y a des écoles qui ont fermé des classes pas très loin.

Dominique LACROIX ajoute que c'est jusqu'en 2026.

Jean-Robert BONDIER confirme que c'est jusqu'en juin 2026. Et si ça fonctionne ils peuvent continuer à soutenir un projet comme cela. Le conseil est invité, les employés aussi.

6. Destinations des coupes 2023

Michaël MARILLIER explique qu'on a déjà délibéré sur les lots 1, 2 et 3. L'ONF à réussi à attacher à ce lot les parcelles 4 et 5 à la Combette. Les 5 parcelles ont pu être achetées par un entrepreneur du Doubs. Il faut donc délibérer pour ajouter ces 2 parcelles. Ces 5 parcelles représentant un peu plus de 900 m³ de bois, c'est loin d'être anodin.

Jean-Robert BONDIER ajoute que c'est vendu à 43 € du m³ pour le bois vert, c'est plutôt bien. Le marché s'effondre de nouveau. Et ce qui n'est pas coupé cette année sera sec l'année prochaine.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Dominique LACROIX explique qu'elle a envoyé l'agent ONF à la Roche d'Antre.

Le Maire explique qu'il ne peut rien faire par ce que c'est sur du privé et sur la commune de Moirans ne Montagne.

7. Lotissement : notification de marché – Désignation de l'archéologue

Aïcha BURDAIRON explique que par suite de l'ouverture des offres, nous avions décidé de procéder à une négociation. Il faut qu'on acte la négociation aujourd'hui, elle a porté ses fruits. On arrive à 299 600 € HT alors qu'on était à 330 000 € HT.

Jean-Robert BONDIER ajoute que l'évaluation du cabinet était inférieure à 300 000 €, on leur a dit qu'on voulait négocier pour être inférieur à 300 000 €.

Le Maire informe que ce n'est pas une négociation aux rabais ; il n'a pas fait ça en supprimant des tuyaux ou autres. Il a vraiment revu ses prix. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Aïcha BURDAIRON annonce que l'entreprise pourra intervenir à partir du mois de juin. Ça nous arrange car l'archéologie préventive sera faite le 2 mai sur le lotissement. Aimerait qu'ils interviennent qu'une fois et qu'ils enchainent avec le site Hospitalia. Espère qu'ils ne trouveront rien.

Jean-Robert BONDIER confirme que s'il ne trouve rien la pelleteuse peut intervenir tout de suite après. S'ils trouvent quelque chose, cela n'empêche pas la pelleteuse d'intervenir mais il se réserve 3 mois de délai de rédaction de rapport.

Aïcha BURDAIRON précise qu'ils viennent ensuite le 9 mai au site Hospitalia, ils en ont pour une journée voire 2. Explique qu'ils devaient faire le lotissement et revenir plus tard pour ce site, a insisté pour qu'ils fassent tout en une seule fois. A été voir, les arbres sont bien tous coupés, demande quand est-ce qu'on broie ?

Le Maire répond que c'est Rémy GREBOT qui voulait broyer.

Aïcha BURDAIRON demande si c'est bien avant fin avril ?

Le Maire répond que Rémy GREBOT le voulait oui. Si ce n'est pas fait ils feront leur archéologie préventive comme c'est.

Aïcha BURDAIRON ajoute qu'elle a vu que c'était plutôt bien nettoyé.

Le Maire remercie Aïcha pour le travail effectué car ils ne devaient pas venir avant 2024 et au final ils font les 2 projets dans les délais qui nous conviennent.

Aïcha BURDAIRON informe que le fait qu'ils viennent le 9 mai pour le site Hospitalia ça nous permet d'avancer pour le projet de l'eau. Ça débloque le reste, ne pouvait pas faire ni les bornages, ni la topographie tant qu'ils n'avaient pas fait ça. Et comme M. CHARLIER sera dans une commune voisine le 24 avril lui a demandé de passer voir Villards-d'Héria. Ce serait bien si Jean-Robert BONDIER pouvait être là.

Jean-Robert BONDIER confirme qu'il sera bien présent le 24 avril.

8. Désignation des représentants du conseil municipal à une association

Le Maire informe que le conseil doit dans la gouvernance de l'association, qui a un conseil d'administration de 6 membres, 3 membres élus par l'assemblée générale et 3 membres issus du conseil municipal. Le premier c'est le Maire, membre de droit et 2 autres membres du conseil municipal qui siègeront au conseil d'administration. L'objectif c'est comme l'association va vivre avec des fonds municipaux, c'est que la municipalité garde la maitrise de ces fonds municipaux. Le conseil d'administration n'engage à rien hormis les réunions du conseil d'administration. Aimerait bien avoir 2 candidats émerger pour suivre les finances communales au sein de cette association. 2 réunions par an pas plus.

Dominique LACROIX et Floriano De MATOS se proposent.

Alain MOISSONNIER demande s'il a des idées sur le reste des membres ?

Le Maire répond qu'il n'a pas d'idée, quand on a fait la réunion publique, il n'avait déjà pas d'idée sur la fréquentation qu'il y aurait. 25 personnes dans la salle, plus 5 qui se sont excusées, 30 personnes intéressées c'est au-delà de ce qu'il avait imaginé. Est très content.

Floriano De MATOS précise qu'il faut un président, il faut que quelqu'un se présente.

Jean-Robert BONDIER répond que derrière, une fois que la commune aura désigné ses 3 représentants. On va pouvoir convoquer une assemblée générale, avec les gens intéressés qui nous ont laissé une adresse. On convoque cette assemblée générale et parmi ces membres, on va en redésigner 3 autres membres hors conseil municipal et dans les 6 du conseil d'administration, il faudra désigner un Président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Un bureau à 4 et un conseil d'administration à 6. Résultat des votes secret Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

9. Renouvellement du bail de chasse + convention avec ACCA

Le bail de chasse est dans son année de renouvellement au 1er juillet. Par ailleurs, on l'a déjà abordé on va signer une convention avec l'ACCA pour acter le fait que l'ACCA participe financièrement aux travaux de réseau de la cabane de chasse. Il faut qu'on acte dans la convention également qu'on utilise la fourrière sur place, avec quelques modalités financières. Compte tenu du fait qu'il y avait un engagement financier important de la chasse puisqu'ils reversent 4 400 € en 2023, 2 500 € en 2024 et 1 500 € en 2025 pour acter ces travaux. Pour une association c'est un investissement qui n'est pas neutre et on se doit en face de leur donner une certaine visibilité, c'est une marque de confiance. Et dire aux chasseurs vous vous lancez dans un investissement fort, leur dire en face qu'on signe cette convention pour 9 ans c'est leur donner de la visibilité par rapport à leur investissement. Le bail de chasse aujourd'hui est triennal, et donc on peut le remettre en cause tous les 3 ans. L'idée de la résiliation du bail c'était d'avoir un rythme de bail de chasse et de convention qui soit le même. Ça garantie aux chasseurs un peu de visibilité. L'idée serait de signer cette convention qui supprime de celle du 30 octobre 2003, on la supprime mais on reprend tous les termes de cette convention in extenso par rapport à l'abri à ce qui peux s'y passer etc. On cadre un peu le fait qu'il ne s'y passe pas n'importe quoi mais les chasseurs sont plus libres de la gestion de leur cabane. Par ailleurs ce n'est pas quelque chose qui va faire ombre aux locations de la salle polyvalent et du Lac d'Antre. On fait confiance aux chasseurs. Et en mettant cette convention pluriannuelle essentiellement financière par rapport aux travaux de la chasse et le renouvellement du bail de chasse sur le même rythme, on arrive à quelque chose de cohérent.

Le bail de chasse était de 150 € indexé sur l'indice Insee ce qui faut qu'aujourd'hui il était à 190 € annuel. Propose de revenir à bail de 150 € par an, non indexé. C'est l'ordre du symbole et il ne faut pas qu'on se prenne la tête à calculer des montagnes de centimes. Michaël MARILLIER étant membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote. Le Maire demande s'il y a des questions. Concernant la signature de cette convention pluriannuelle Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0. Et par rapport à la réécriture d'un bail de chasse. Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

10. Terre d'Emeraude Communauté

a) Modification statutaire pour le transfert du Moulin de Pont des vents

Terre d'Emeraude Communauté a vendu la ferme du Moulin sur Petite Montagne, il faut approuver ce changement statutaire, c'est-à-dire que la ferme du Moulin ne fait plus partie du patrimoine communautaire. La Suppression du moulin du Pont des vents dans la liste des équipements touristiques annexés aux statuts validés le 22 septembre 2021. La ferme était en location à un agriculteur qui l'a acheté, il s'installe définitivement, semble logique qu'on approuve. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement

En théorie on devrait reverser une part de la taxe d'aménagement de nos 2% que l'on perçoit à la communauté de communes qui a décidé d'abandonner ce reversement pour laisser l'intégralité aux communes (hors opération communautaire). Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

11. Affaires diverses

a) Abribus

Dominique LACROIX voudrait remercier ce qui a été fait à l'abribus, a trouvé très confortable que cela soit propre, avec des vitres.

b) Cheval Clairbois

Le Maire informe que le petit cheval Clairbois est revenu à Villards-d'Héria.

Dominique LACROIX demande ce que l'on va en faire ?

Jean-Robert BONDIER répond que l'objectif était qu'il ne reparte pas à la déchetterie car il pense qu'il fait partie du patrimoine industriel local. Il est globalement en bon état et aimerait qu'on puisse le mettre en valeur et très simplement l'installer dans le talus en face de la mairie. Peut-être le remettre en lumière.

Alain MOISSONNIER et Rachel HUGUES disent qu'il est là et qu'il est bien.

Le Maire confirme et ajoute qu'on va le mettre en valeur du mieux qu'on peut.

c) Représentant des élus à la commission de contrôle de la liste électorale

Doit être renouvelé le membre titulaire et le suppléant, soit Rachel HUGUES et Jan VINCENT. C'est de l'information, il n'y a pas de délibération à prendre. Ils remplissent encore les conditions pour le faire donc sont renouvelés jusqu'à la fin du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Secrétaire de séance,

Alain MOISSONNIER

MAIRIE de VILLARDS-D'HÉRIA (Jura)

Le Maire,

Jean-Robert BONDIER